



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 21 janvier 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	14/01/2011
Affichage	14/01/2011

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : **DIVERS 1**

OBJET : ACQUISITION D'UN  
ENGIN POLYVALENT POUR LA  
DESERTE DES HAMEAUX ET DU  
CENTRE HISTORIQUE

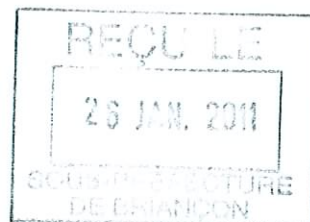
**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à JALADE Jacques  
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard  
NICOLOSO Alain pouvoir à POYAU Aurélie  
PEYTHIEU Eric pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe  
SIMOND Stéphane pouvoir à ROUBAUD Sabin  
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

**Absents-Excusés :** CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain, PEYTHIEU Eric, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine,

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Maurice DUFOUR

En 1981, la Ville de Briançon avait fait l'acquisition d'un Mercedes UNIMOG avec étrave pour le déneigement des quartiers anciens de Pont de Cervières et de Fontchristianne (l'hiver : véhicule de déneigement et l'été : véhicule de transport des jardinières, de lavage des rues et de transport de la cuve d'arrosage). Aujourd'hui ce matériel totalise un grand nombre de saisons hivernales.

Malgré le suivi mécanique de cet engin, le moteur, la boîte de vitesse ainsi que les autres parties mécaniques et roulantes présentent de nombreux défauts de fonctionnement. Les réparations ainsi que l'entretien courant reviennent de plus en plus chères étant donné la vétusté de l'engin. Le remplacement de celui-ci permettrait également de réduire les consommations de carburants et par ce fait la pollution.

Du fait de l'usure des équipements, son utilisation n'est plus envisageable car très dangereuse. Chaque engin étant affecté à une tournée précise, son remplacement sur le parc actuel n'est pas possible. De plus, cet équipement doit avoir un gabarit limité du fait de l'étroitesse des secteurs concernés (1,70 m maximum).

Pour assurer la mission de service public d'accessibilité estivale et hivernale dans les écarts et quartiers de Briançon, nous souhaitons recourir à l'achat d'un engin polyvalent de gabarit adapté à ces quartiers. Ce véhicule quatre roues motrices, très maniable, doit permettre d'accroître notamment l'accès des populations sensibles (personnes âgées et personnes à mobilité réduite) aux voiries, aux transports en commun et à tous les édifices publics.

Il conviendrait donc en raison de l'utilité quasi permanente de cet engin polyvalent, tant l'hiver que l'été, d'en acquérir un nouveau. Celui-ci permettrait en plus du déneigement de participer à tous les travaux de terrassements, de voirie, d'espaces verts et à tous les transports de chargements.

L'investissement nécessaire à l'acquisition de ce matériel est estimé par les Services Techniques de la Ville de Briançon à 179 555,48 € TTC.

Cette acquisition pourrait bénéficier de subventions auprès de la Région et du Conseil Général, selon le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES		FINANCEMENT	
Coût HT du véhicule	150 130,00 €	Conseil Général 30%	45 039,00 €
		Conseil Régional 20 %	30 026,00 €
		Autofinancement 50 %	75 065,00 €
		Montant HT	150 130,00 €
		TVA	29 425,48 €
		Montant total TTC	<b>179 555,48 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des fournisseurs spécialisés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaire à l'acquisition de ce matériel.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organisations et instances susceptibles de participer au financement de l'acquisition.

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

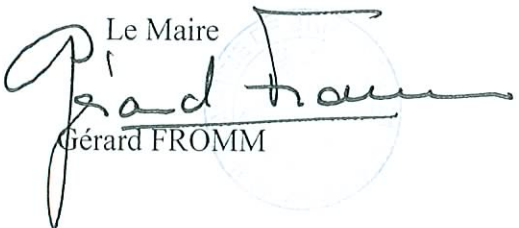
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM

TRANSMIS LE 25 JAN. 2011

PUBLIÉ LE 25 JAN. 2011

NOTIFIÉ LE

